



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE DÉPARTEMENTALE
ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DU 21H AU SUIVI POST INSTALLATION**

(Installations aidées avant le 31/12/2024 ou non aidées)

Règle d'éligibilité aux étapes du dispositif :

• **Étape 1 « Stage 21h »**

Pour mémoire car non concerné

• **Étape 2 « diagnostic post-installation »** (80% du coût du suivi HT - aide non cumulable avec l'éventuelle aide de l'État)

Être dans les 5 premières années d'installation et s'engager à faire un suivi (étape 3)

• **Étape 3 « suivi personnalisé post-installation »** (80% du coût HT du suivi personnalisé post installation)

Être dans les 5 premières années d'installation et avoir réalisé le diagnostic post-installation (sauf dérogation)

Mode d'emploi du formulaire :

Je renseigne ce formulaire pour l'étape 3, je joins les pièces indiquées et je signe le présent document après avoir coché les cases 1 et 2 (page suivante)

Étape 3 / Aide au suivi personnalisé post-installation

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM PRENOM	
NOM DE L'EXPLOITATION	
N° SIRET	
ADRESSE	
DATE D'INSTALLATION	

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE

Pièces attendues	Document joint
Attestation de minimis agricole renseignée pour l'étape 3	
Relevé d'identité bancaire de l'entreprise si modification depuis le dépôt de l'aide sur l'étape diagnostic post-installation (*)	

(*) RIB avec nom et logo de la banque concernée, SCAN de RIB uniquement (pas de photo)

La facture acquittée devra être transmise pour débloquent le paiement de l'aide

ENGAGEMENTS

Je soussigné (e),..... :

Case 1
 Demande à bénéficier d'une aide au suivi personnalisé post -installation dans les 5 premières années d'installation

Case 2
 Autorise la Chambre d'agriculture à fournir au Conseil départemental les pièces visées précédemment

Fait à, le

Signature :

CONTACTS POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

- Conseil départemental de la Mayenne : Martine LE BRIS - 02 43 59 96 84 – martine.lebris@lamayenne.fr
- Chambre d'agriculture : Sylvain LE GRAËT 02 43 67 38 52 – sylvain.legraet@pl.chambagri.fr

Mentions RGPD page suivante





Mentions légales - aide « Accompagnement global, du stage 21 h au suivi post-installation »

Protection des données

Le responsable du traitement est :

Monsieur le Président du Conseil départemental
39 rue Mazagran – CS 21429
53014 Laval CEDEX

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion du renseignement du formulaire de demande d'aide font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'instruction et la gestion de l'aide « Accompagnement global, du stage 21h au suivi post-installation » accordée par le Département aux porteurs de projet d'installation en agriculture.

Les données sont les suivantes : prénom, nom, copie de la pièce d'identité, adresse, RIB du stagiaire, nom n° de SIRET adresse et RIB de l'exploitation ainsi que la date d'installation sur l'exploitation.

Le traitement des données repose sur le consentement des abonnés en vertu des dispositions de l'article 6-1-a) du RGPD.

Les données collectées sont destinées aux services compétents pour l'instruction des dossiers (direction du développement et de la coopération territoriale, secrétariat général de l'assemblée départementale, direction des finances, paierie départementale) ainsi qu'aux élus du conseil départemental (décisions d'attribution des aides). Elles sont conservées pendant 2 mois à compter de la date de fin de l'accompagnement global.

Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données à l'adresse (protectiondesdonnees@lamayenne.fr) :

- D'accéder aux données vous concernant,
- De demander leur rectification, leur effacement ou leur limitation,
- De bénéficier de la portabilité de vos données,
- De retirer votre consentement.

Dans les conditions fixées aux articles 13 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).

En cas de difficultés, le droit de réclamation peut s'exercer auprès de la CNIL : Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 <https://www.cnil.fr>.